

Délibération n° 2019-12-320 du 19 décembre 2019

Désignation des prestataires de contrôle du service fait (CSF) du service de conseil en évolution professionnelle (CEP)

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, L. 2151-7, R. 2124-2, R. 2131-16, R. 2131-17 et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Après en avoir délibéré le 19 décembre 2019,

Décide :

Article 1

Le Conseil d'administration approuve la désignation des attributaires suivants pour l'accord-cadre à bons de commande n°2019-10-12 visant à désignation des prestataires de contrôle du service fait (CSF) du service de conseil en évolution professionnelle (CEP) des opérateurs sélectionnés par France compétences :

Attributaires	Montant total HT	Montant total TTC	Budget prévisionnel estimé en euros HT sur la durée totale de l'accord-cadre (éventuelles reconductions comprises)
FAR CONSEILS <i>6 rue du Vert Buisson 95 300 Pontoise</i>	Sans engagement minimum ni maximum en valeur ou en quantité	Sans engagement minimum ni maximum en valeur ou en quantité	4 802 310, 86 €
PORQUET LUMELLO CECILE <i>Lieu-Dit La Lardie 24330 Bassillac et Auberoche</i> Co traitants : PASCALE MICHEL-BROQUET CHRISTIAN CONTI ERIC REGNIER AFK CONSEIL	Sans engagement minimum ni maximum en valeur ou en quantité	Sans engagement minimum ni maximum en valeur ou en quantité	

Article 2

Le Conseil d'administration autorise le Directeur général de France compétences à signer les actes d'engagement et autres pièces contractuelles relatifs à l'exécution de l'accord-cadre à bons de commande n°2019-10-12 visant à la réalisation de prestations de contrôle du service fait (CSF) du service de Conseil en évolution professionnelle des opérateurs sélectionnés par France compétences, avec les attributaires susmentionnés à l'article 1 et dans les conditions figurant dans les offres.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jérôme TIXIER

